



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

N° C28_09_2023_05 - Mise à disposition du service archives auprès des communes de Mellois en Poitou (annexes)

Annexe(s) :

- *Convention type de mise à disposition du service Archives*
- *Résultat de l'enquête menée auprès des communes en novembre 2022*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	63	9	72	18

Pour : 72	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, SICAULT Jean-Claude, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BELAUD Bernard (pouvoir donné à PICARD Marylène), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NEE Nicole), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), MACHET Annette (pouvoir donné à GRASSWILL François), POINT Jean-Luc (pouvoir donné à KOHLER Marie), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CROMER Maïté, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas,

GABOREAU Bernard, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

Mise à disposition du service archives auprès des communes de Mellois en Poitou (annexes)

Annexe(s) :

- *Convention type de mise à disposition du service Archives*

- *Résultat de l'enquête menée auprès des communes en novembre 2022*

Vu les dispositions des articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Livre II – Titre premier du Code du patrimoine ;

Vu les statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 05/07/2023 ;

Dans le souci d'une bonne organisation des services, susvisé, le service archives, rattaché à la direction générale des services, est mis à disposition des communes de Mellois en Poitou sur demande de ces derniers, dans l'intérêt de chacun, à fins de mutualisation.

Les missions d'archivage sont réalisées dans les conditions prévues par le Code du patrimoine et sous le contrôle scientifique et technique du directeur/directrice des archives départementales.

Les agents territoriaux affectés au sein du service archives sont mis à la disposition des communes de Mellois en Poitou pour la durée nécessaire à la réalisation de la mission d'archivage.

La durée de la mission d'archivage est définie après demande d'intervention de la commune et réalisation d'une fiche d'intervention qui établira annuellement le nombre de jours de mise à disposition dans la commune.

Sur la base d'une demande d'intervention, les services suivants pourront mis à disposition à la commune, en ce qui concerne les archives au format papier :

- Tri, classement et rédaction d'inventaires pour les archives anciennes, modernes ou contemporaines,
- Préparation des éliminations et rédaction des bordereaux d'élimination, gestion avec le prestataire,
- Formation et accompagnement des agents aux procédures d'archivage,
- Élaboration de procédures d'archivage (plan de classement, tableau de gestion, etc.),
- Récolement réglementaire,
- Organisation et suivi d'aménagement ou déménagement de locaux, conseils pour l'aménagement de locaux,
- Maintenance (suivi annuel) de la production archivistique,

- Conseil et accompagnement sur la gestion des archives, leur conservation ou communication.

La participation forfaitaire des communes de Mellois en Poitou est déterminée en fonction de la durée d'intervention du service archives, sur la base d'un coût à 300 € par jour d'intervention.

Les modalités de mise à disposition du service archives sont fixées par convention jointe en annexe.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives papier soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales et réglementaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la convention jointe en annexe et mettre à disposition des communes de Mellois en Poitou le service archives,
- AUTORISER le Président à signer la convention de mise à disposition avec les communes de Mellois en Poitou qui en feront la demande.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Gilles PICHON

Fabrice MICHELET